



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26535
6 octobre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 5 OCTOBRE 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 867 (1993) du 23 septembre 1993, par laquelle le Conseil de sécurité a décidé de créer la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA).

Ayant procédé aux consultations voulues, je propose que la composante militaire de la MINUHA soit constituée de contingents des Etats Membres suivants : Argentine, Canada, Etats-Unis d'Amérique.

Je propose également que les Etats ci-après fournissent des effectifs à la composante de police : Algérie, Autriche, Canada, Fédération de Russie, France, Madagascar, Sénégal, Tunisie, Venezuela.

Chacun de ces Etats s'est déclaré disposé en principe à affecter le personnel nécessaire à la Mission.

J'attends la réponse de certains autres Etats, avec lesquels ont été pris des contacts officieux, et aviserai le Conseil de sécurité lorsque ceux-ci auront fait savoir s'ils sont disposés en principe à affecter du personnel à la Mission.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter la question à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI
